



Décision par mon ex-conjoint d'un paiement partiel de la pension

Par **venus56**, le **31/05/2012** à **11:13**

Bonjour,

Voilà mon problème. La décision de justice a été prononcée en novembre 2011. Mon ex conjoint depuis cette date une pension alimentaire de 200€. Il y a plus d'une semaine, il m'a annoncé par mail qu'il ne pourrait plus payer la totalité de la pension. En effet, il verserait 60€ et 20€ pour notre fille de 7 ans.

Il a pris cette décision seul sans avis du juge. Il est au chômage depuis 2 ans. Il percevait une allocation de 1600€, mais ce mois-ci il sera en ASS.

Je lui ai répondu qu'il devait faire une requête auprès du juge. Depuis, silence radio. Plus de mail. En générale, quand il ne sait pas quoi répondre, je reçois toujours un mail d'intimidation de sa femme. Donc j'attends...

Que dois-je faire?

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **31/05/2012** à **13:04**

Bonjour, effectivement s'il veut une baisse de pension, il doit saisir le tribunal et obtenir une nouvelle décision. En attendant cette nouvelle décision, il doit vous régler la pension du dernier jugement. En cas de non-paiement, vous allez avec votre jugement chez un huissier et vous demandez une saisie en insistant car les huissiers attendent souvent 2 mois d'impayés pour agir, cordialement

Par **venus56**, le **31/05/2012** à **14:17**

Merci de votre réponse. Mais combien me coûterait un huissier? est-ce que la saisie d'huissier est à mes frais ou à ses frais?
Je suis un peu perdue!! il m'en fait voir de toutes les couleurs et fait ses lois tout seul!

Par **cocotte1003**, le **31/05/2012** à **14:19**

Rebonjour, la procédure de saisie est à la charge du débiteur donc c'est le papa qui paiera les frais d'huissier, cordialement

Par **venus56**, le **31/05/2012** à **14:28**

je vous remercie de votre réponse
Cordialement